

## **FICHE AMENDEMENT**

### **Proposition d'amendement à l'Article 15 :**

**Déposée par M. Pierre LEQUILLER, Président de la Délégation pour l'Union européenne**

---

### **Article 15 :**

Dans le point 2., rajouter l'alinéa suivant : - le tourisme

---

### **Explication éventuelle :**

Le tourisme fait partie des domaines d'intérêt commun : l'Union doit pouvoir y contribuer par des action d'appui, de coordination ou de complément (elle y est d'ailleurs déjà actuellement engagée).